



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Déclaration liminaire du SNUDI-FO 94 au Comité Social d'Administration Spécial Départemental (CSA SD) du 3 février

Madame la Directrice académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CSA SD,

Retrait de la contre-réforme des retraites Macron-Borne !

Les 19 et 31 janvier ce sont des millions de salariés du public et du privé qui ont fait grève et ont manifesté à l'appel de leurs organisations syndicales. Une mobilisation d'une ampleur historique qui démontre à quel point ils sont unis et déterminés pour imposer le retrait de la réforme des retraites.

Parmi ces millions, des milliers d'enseignants et d'AESH des écoles du Val-de-Marne, avec des taux de grévistes très importants, une avalanche d'écoles fermées. Tous ont décidé de se joindre à la mobilisation générale sur la base d'un constat souvent partagé : rien ne justifie la mise en place d'une telle contre-réforme, rien ne justifie...

- de retarder l'âge légal de la retraite à 64 ans ;
- d'accélérer le passage à 43 annuités pour avoir droit à une retraite à taux plein ;
- de remettre en cause l'existence des régimes spéciaux, remise en cause qui ouvre la porte à une future suppression des régimes de retraite des fonctionnaires, dont le Code des pensions civiles et militaires, qui nous garantit une retraite calculée sur la base de 75 % du traitement des 6 derniers mois de carrière.

Après les lois travail et de transformation de la Fonction Publique qui ont accentué la souffrance et la maladie au travail, c'est la retraite des morts que le gouvernement nous prépare, pour les plus « chanceux » des pensions minorées par une décote, et les personnels de l'Education nationale l'ont bien compris.

La propagande du gouvernement sur le prétendu déficit, sur le danger imminent qui menacerait nos régimes de retraite ne visent qu'à camoufler son objectif réel : spolier de plusieurs dizaines de milliards d'euros les travailleurs (car les retraites sont constituées du salaire différé des travailleurs) pour financer sa politique, c'est-à-dire financer en particulier la hausse vertigineuse des dépenses militaires et les cadeaux aux banquiers et aux grandes entreprises. Ce que vient de confirmer à sa manière le président du Conseil d'orientation des retraites. Ce dernier a, en effet, déclaré le 19 janvier dernier, que les dépenses de retraites sont « *relativement maîtrisées* » et qu'« *elles ne dérapaient pas* », précisant : « *elles ne sont pas compatibles avec les objectifs factuels de finances publiques du gouvernement* ».

Le SNUDI-FO 94 réaffirme quant à lui sa détermination à aider, à son niveau, les enseignants et AESH du Val-de-Marne à imposer le retrait de cette contre-réforme injuste et irresponsable et continuera à prendre toute sa part dans les mobilisations à venir, en particulier par la grève.

A ce propos, toutes les organisations syndicales nationales appelant à la grève et à la manifestation le 7 février il n'est pas possible que le CDEN se tienne à cette date. Nous vous demandons qu'il soit reporté.

« Pacte » enseignant : une remise en cause frontale des statuts particuliers

Non seulement les enseignants devraient désormais être contraints de travailler jusqu'à 64 ans voire plus, avec l'allongement de la durée de cotisation, pour percevoir une retraite à taux plein, mais ils doivent subir un effondrement inédit de leur pouvoir d'achat avec l'augmentation dérisoire, au vu de l'inflation galopante, de 3,5% de la valeur du point d'indice en juillet dernier. Mais le gouvernement a tout prévu pour ses fonctionnaires ! Les professeurs des écoles pourront être autorisés à cumuler avec leur emploi « *une activité lucrative de conduite d'un véhicule de transport scolaire ou assimilé* », selon un décret paru le jeudi 29 décembre au Journal officiel.

Ils pourront encore donner des cours de soutien aux élèves de 6^e, dans le cadre du « Pacte » (travailler plus pour perdre moins).

Le ministre entend ainsi remettre en cause le statut des professeurs des écoles en les engageant dans des missions supplémentaires au collège contre rémunération, alors qu'ils sont pris à la gorge par des salaires indécents. Il entend remettre en cause l'enseignement disciplinaire dispensé par des professeurs certifiés ou agrégés dans les collèges et supprimer l'enseignement de technologie en 6^e. Et cela tout en continuant à supprimer des postes ...

La FNEC-FP FO a décidé de quitter les groupes de travail du ministre N'Diaye visant à instituer un « pacte » avec les enseignants. Elle lui oppose sa revendication d'augmentation indiciaire pour tous les personnels sans contrepartie, a minima à hauteur de l'inflation pour commencer, et rattrapage des 25 % de pouvoir d'achat perdu en 20 ans !

La FNEC FP-FO refuse le principe de rémunération à la tête du client, en fonction de « l'investissement dans les projets innovants » que le Ministre tente de mettre en place à travers le CNR initié par le président Macron, tout comme elle refuse la logique des « fonds d'innovation pédagogique ».

La FNEC FP-FO revendique l'abandon de ces mesures territoriales qui visent à éclater le Statut, l'abandon du « pacte » et de « l'indemnité pour investissement dans les projets innovants ». La totalité des enveloppes budgétaires doit être utilisée pour la « revalorisation » de tous les personnels sans contrepartie !

La rentrée 2023 ne sera « pas spectaculairement différente de 2022 »

Dans une récente interview, concernant la rentrée scolaire de septembre 2023, le ministre prévoyait déjà une rentrée qui « *ne sera pas spectaculairement différente de 2022* ». La réalité, c'est que la rentrée 2022 a été catastrophique et que la rentrée 2023 s'annonce encore plus difficile, notamment avec la suppression de plus de 2 000 postes d'enseignants, dont 1167 dans le 1^{er} degré. Dans son document de présentation au CTM, le ministre indique que 900 professeurs stagiaires supplémentaires seraient à temps complet en classe et non plus à mi-temps. Il estime ainsi pouvoir compenser 450 suppressions de postes en dégradant les conditions déjà précaires de formation des stagiaires. Rien ne peut pourtant garantir à cette étape que cela sera le cas puisque cela dépend des diplômés des lauréats, ni même que ces stagiaires seront bel et bien recrutés. L'addition pourrait donc être encore plus salée !

Les raisons pour lesquelles le gouvernement supprime ces milliers de postes sont les mêmes que celles qui motivent la contre-réforme des retraites : financer, comme M. Macron l'a indiqué dans ses vœux le 31 décembre, la hausse des budgets de la police, de la justice et de l'armée, financer une loi de programmation militaire de plus de 415 milliards sur cinq ans, en hausse de 38% par rapport à la précédente, rembourser les intérêts d'une dette qui n'est pas celle du peuple travailleur.

Aussi, il n'y a pas davantage de raisons d'accepter les mesures de carte scolaire qui résultent de ces nouvelles coupes budgétaires qu'il n'y en a d'accepter de travailler deux années de plus pour des pensions toujours plus faibles.

En conséquence des décisions ministérielles, notre département se voit donc accorder une dotation de 0 poste, alors que des centaines de postes manquent pour assurer les remplacements, réduire les effectifs par classe, reconstituer et développer les RASED, ...

Notre fédération ne peut l'accepter et refuse de s'inscrire dans « l'enveloppe fermée ». Les personnels sont plus que jamais fondés à établir leurs revendications pour défendre leurs conditions de travail et chiffrer leurs besoins en postes et en moyens de remplacement au sein de leurs écoles ! Les personnels sont plus que jamais fondés à refuser les 167 fermetures de classes qui figurent dans le projet de la Direction académique, et à obtenir toutes les ouvertures de classes nécessaires ! Toutes les revendications des écoles sont légitimes.

C'est le cas de l'école maternelle Herriot de Maisons-Alfort, pour laquelle vous proposez une fermeture de classe. De 7 classes, l'école n'en compterait plus que 6 à la rentrée prochaine, avec des classes de PS-MS à 31,33 de moyenne.

C'est encore le cas de la maternelle Irène Joliot-Curie de Champigny, en REP, pour laquelle vous proposez une ouverture conditionnelle, alors que les effectifs prévisionnels de 237 élèves établissent une moyenne de 27,5 en PS-MS, quand le seuil est fixé à 25.

UPE2A de nombreuses créations sont indispensables

Votre projet de carte scolaire indique la création de 5 UPE2A, mesure bien insuffisante en regard des besoins, Le SNUDI-FO demande :

- le rétablissement de toutes les UPE2A en dispositifs fixes, rattachés à une école et présents à temps complet dans cette école ;
- la limitation à un effectif de 15 élèves maximum dans chaque dispositif ;
- la création de toutes les UPE2A nécessaires ;
- le rétablissement de la comptabilisation des UPE2A comme une classe dans le calcul des décharges de direction ;
- la prise en charge par l'Etat du transport pour tous les élèves allophones entre leur domicile et l'école dans laquelle se trouve leur UPE2A, à l'instar des élèves porteurs de handicap qui sont affectés sur des classes spécialisées

Pour le SNUDI-FO 94, toutes les revendications sont liées :

- **Retrait total du projet de réforme des retraites !**
- **Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice au moins au niveau de l'inflation et rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans**
- **Arrêt des suppressions de postes et création des postes et classes nécessaires pour en finir avec le sur-effectif !**
- **Abandon de la masterisation et la mise en place de concours exceptionnels à Bac+3 pour recruter des fonctionnaires sous statut, la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent**
- **Création de toutes les structures spécialisées, avec tous les personnels qualifiés nécessaires, pour accueillir les élèves qui en ont besoin ! Non à l'inclusion systématique !**
- **Création d'un véritable corps de fonctionnaire pour les AESH, suppression des PIAL !**
- **Respect du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers de chaque corps !**

Non à la fusion des écoles maternelle et élémentaire Diderot à Saint-Maur-des-Fossés ! Maintien des deux écoles et des deux directions !

Nous terminerons notre déclaration liminaire en abordant le projet municipal de fusion des écoles maternelle et élémentaire Diderot de Saint-Maur-des-Fossés, projet de fusion qui conduirait, s'il était effectif, à une école primaire pour un effectif global d'environ 500 élèves et 20 classes, engendrant, entre autres, la perte d'un poste de directeur et de la quotité de décharge afférente.

En premier lieu, nous sommes surpris de constater que ce projet de fusion figure dans le projet de la Direction académique envoyé aux représentants des personnels, considérant que la procédure réglementaire n'a pas été suivie. En effet, à ce jour, aucune consultation du conseil d'école ne s'est tenue ni n'est même prévue ni demandée pour se prononcer sur un projet de fusion, dans l'une ou l'autre école, et le conseil municipal saint-maurien n'a pas rendu de délibération.

En revanche, il existe bel et bien deux prises de position des deux équipes enseignantes refusant unanimement cette fusion, une pétition des parents d'élèves de l'école qui a recueilli plus de 700 signatures, une pétition des enseignants de Saint-Maur, signée par plusieurs centaines de collègues. La totalité des enseignants sans exception, qu'ils exercent en maternelle ou en élémentaire, ont fait connaître son intention d'être en grève si le projet de fusion n'était pas abandonné.

Madame la Directrice académique, ce projet de fusion ne doit pas être entériné par l'Education nationale. Personne ne pourrait comprendre que la Direction académique valide un projet municipal, et décide de supprimer un poste de directeur contre l'avis de tous les enseignants et des parents d'élèves, conscients que cette fusion non seulement n'apporterait rien aux usagers de l'école et à ses personnels, mais dégraderait les conditions de travail et d'accueil de tous !

Nous vous demandons de retirer ce projet des propositions soumises au CSA sD ce matin et dans le cas contraire nous demandons qu'un vote distinct ait lieu sur ce projet du Maire de St-Maur.

Nous vous remercions de votre attention et des réponses que vous pourrez nous apporter.

Les représentants du SNUDI-FO 94 au CSAsD Val-de-Marne



Luc BÉNIZEAU
06 72 04 80 68



Yves GREINER
06 23 80 15 78



Olivier LEGARDEUR
06 09 79 83 84



Sylvain WOIRY
06 58 05 07 30